



DÉCLARATION LIMINAIRE DU SE-UNSA

CAPD DU MARDI 04 JUILLET 2023

4 juillet, première CAPD de l'année !

Le SE-Unsa tient à rappeler son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique et ses conséquences sur le dialogue social et les instances de concertation, en particulier la réduction considérable des compétences et moyens des CAPD.

Malgré ce nouveau contexte, nous resterons force de proposition et veillerons à ce que l'accompagnement des collègues soit garanti en matière de carrière et de mobilité.

Déterminé à œuvrer en faveur d'une amélioration des conditions d'exercice du métier, le SE-Unsa reste attaché au dialogue social constructif, c'est pourquoi il exige le rétablissement d'un véritable paritarisme.

Pour protéger et défendre les droits des personnels, le SE-Unsa poursuit son engagement à investir et faire vivre un modèle de représentation de nos collègues, de défense de leurs droits et d'obtention d'avancées concrètes qui ne se limite pas à un accompagnement des demandes de recours.

Le SE-Unsa revendique un dialogue social paritaire fondé sur la consultation des organisations syndicales représentatives, des protocoles d'échange et de travail ainsi qu'un envoi régulier de documents exploitables sur les décisions individuelles et collectives relatives à la carrière des personnels : avancement, mobilité, temps partiels, disponibilité, formation, retraite, détachement, intégration, mouvement.

Cette CAPD va traiter des recours enseignants suite à des refus de disponibilité ou demande de compte personnel de formation.

Pour le SE-Unsa, les refus de temps partiel doivent également pouvoir donner lieu à des recours car pour lui, toutes ces requêtes répondent à des impératifs familiaux ou à des projets d'évolution dans la carrière qui impactent fortement la vie personnelle et professionnelle des enseignants. Le choix de demander un temps partiel, une disponibilité ou une formation correspond souvent à un moyen de maintenir un équilibre vie personnelle et vie professionnelle supportable.

Les résultats du baromètre annuel de notre fédération Unsa Education indiquent que les conditions de travail se dégradent en particulier chez les femmes, notamment en début de carrière, et que les perspectives de carrière sont jugées particulièrement insatisfaisantes en milieu de carrière, entre 35 et 55 ans. La charge de travail est un problème de plus en plus sensible chez les personnels d'encadrement du ministère

de l'éducation, qui ont porté le système à bout de bras pendant la crise sanitaire. Derrière la priorité constante accordée au pouvoir d'achat, c'est la première fois que la charge de travail dépasse les 50% dans notre baromètre.

Ces résultats sont profondément inquiétants pour notre société : les personnels qui portent les politiques de jeunesse et d'avenir dans notre pays expriment un découragement alarmant. 19% seulement conseilleraient leur métier à un jeune de leur entourage, encore 3 points de moins que l'an dernier.

Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa rappelle encore son attachement et l'importance qu'il porte aux choix professionnels et personnels de tous les personnels de l'Education Nationale et espère que l'instance qui nous réunit aujourd'hui permettra d'entendre et d'apporter une réponse positive aux collègues dont nous étudierons le dossier.

Les représentants élus du SE-Unsa 64

Isabelle ALIAS, Maya AROTCHAREN, Audrey PEMOULIE, Pierre PEDUCASSE